

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DE REVISION

**DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR D'ILLFURTH ET DE CREATION DES PERIMETRES
DELIMITES DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES**

Par arrêté n°ARR-003-2022 du 22 septembre 2022, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Illfurth et sur la création des Périmètres délimités des abords de Monuments historiques à Heidwiller, Illfurth et Walheim.

À cet effet, Madame Solange GARIN, retraitée, a été désignée en qualité de Présidente de la Commission d'enquête composée en sus de Messieurs Michel PERALDI et Marc CLERC par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 ALTKIRCH Cedex) et en Mairies des communes concernées (FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH, LUEMSCHWILLER, SAINT-BERNARD, SPECHBACH, TAGOLSHEIM, WALHEIM) aux jours et heures habituels d'ouverture, du 17 octobre 2022 à 9h, au 16 novembre 2022, à 17h.

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public au siège de la CC Sundgau et dans les Mairies des communes concernées aux horaires suivants :

- Mardi 18 octobre 2022 de 16h à 19h en Mairie de Hochstatt
- Mercredi 19 octobre 2022 de 9h à 11h en Mairie d'Illfurth
- Vendredi 21 octobre 2022 de 14h à 17h en Mairie de Spechbach
- Lundi 24 octobre 2022 de 16h à 18h en Mairie de Tagolsheim
- Jeudi 27 octobre 2022 de 16h30 à 18h30 en Mairie de Saint-Bernard
- Vendredi 4 novembre 2022 de 15h à 17h en Mairie d'Illfurth
- Mardi 8 novembre 2022 de 15h à 17h en Mairie de Froeningen
- Jeudi 10 novembre 2022 de 9h à 11h en Mairie de Luemschwiller
- Lundi 14 novembre 2022 de 17h à 19h en Mairie de Heidwiller
- Mardi 15 novembre 2022 de 9h à 11h en Mairie de Walheim
- Mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 17h au siège de la CC Sundgau à Altkirch

Le maître d'ouvrage du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex). Le maître d'ouvrage du projet de création des Périmètres délimités des abords est le Préfet de Région, Préfecture de Région 5 place de la République 67073 Strasbourg Cedex représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC) / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP68), 17 place de la Cathédrale 68000 Colmar).

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Illfurth. Le Préfet de département sollicitera l'accord de la CC Sundgau, compétente en matière de PLUi, sur les projets de périmètres délimités des abords éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique puis le Préfet de Région créera par arrêté les Périmètres délimités des abords sur les communes de Heidwiller, Illfurth et Walheim.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des deux dossiers sont consultables en version papier au siège de la Communauté de Communes et en Mairies de FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH, LUEMSCHWILLER, SAINT-BERNARD, SPECHBACH, TAGOLSHEIM, WALHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces des deux dossiers peuvent également être consultées par voie dématérialisée sur le site internet de la CC Sundgau : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/la-revision-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm>. Un poste informatique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête au siège de la CC Sundgau.

Les observations sur le projet de révision du PLUi du Secteur d'Illfurth et sur les projets de Périmètre délimité des abords pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en Mairie des communes concernées. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête : Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4214>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4214@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4214> et donc visibles par tous.

À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmettra au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques>.